



Finance Finances

Release

Communiqué

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY

BIBLIOTHÈQUE
FINAN.ES - CONSEIL DU TRÉSOR

Faits saillants du Budget

8 mai 1972

Faits saillants
du
Budget

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE
FINAN. ES - CONSEIL DU TRÉSOR

Un budget dont l'objet est "de renforcer l'économie canadienne -- autrement dit, de fournir les stimulants qui permettront à l'industrie canadienne de croître, de soutenir la concurrence et de fournir des emplois."

". . . de rendre justice aux Canadiens
qui ont été touchés par la vie chère
et qui n'ont aucun moyen d'y faire face."

MESURES GENERALES

Stimulants permanents pour raffermir la situation concurrentielle de nos industries de fabrication et de transformation:

- * Réduction à 40 p. cent de l'impôt général sur les sociétés, uniquement à l'égard du revenu provenant de la fabrication ou de la transformation, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 1973.

- * Réduction de 25 à 20 p. cent de l'impôt sur le revenu provenant de la fabrication ou de la transformation pour les industries ayant droit à l'incitation à la petite entreprise, à compter du 1^{er} janvier 1973.

- * Amortissement sur une période de deux ans à l'égard des machines et de l'outillage acquis à compter de demain pour la fabrication ou la transformation au Canada.

- * Elargissement de l'incitation pour "épuiement gagné", de manière à couvrir toutes les dépenses d'outillage pour la transformation, au Canada, du minéral, jusqu'à la métallisation, y compris la transformation sur commande.

Mesures ayant pour objet d'assurer une plus grande justice sociale en allégeant le fardeau financier de certains groupes ou particuliers:

- * Accroissement des pensions de base de la sécurité de la vieillesse, des pensions et allocations aux anciens combattant pour tenir pleinement compte des hausses du coût de la vie, à compter du 1^{er} janvier 1972.

- * Augmentation des versements maximums de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti réunis de \$15 par mois pour les célibataires et de \$30 pour les gens mariés, à compter du 1^{er} janvier 1972, avec augmentation subséquente pour tenir compte des hausses du coût de la vie.

- * Majoration de \$650 à \$1,000, à compter du 1^{er} janvier 1972, de l'exemption spéciale pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. L'augmentation s'applique aussi aux contribuables aveugles et à ceux qui sont obligés de rester au lit ou dans un fauteuil roulant.

- * Exemption spéciale de \$50 par mois prévue pour les stagiaires et les étudiants à plein temps qui suivent des cours prescrits dans des écoles professionnelles ou de formation et dans de nombreuses catégories d'établissements postsecondaires, à compter du 1^{er} janvier 1972.

- * Les frais médicaux aux fins de l'impôt sont élargis, à compter du 1^{er} janvier 1972, pour comprendre des frais supplémentaires de soins à domicile et de déplacement pour traitement médical.

Autres mesures

- * Amortissement de deux ans pour les usines et le matériel de dépollution élargi quant à son application et prolongé d'une autre année.

- * Une mesure législative sera présente pour appliquer le Tarif préférentiel général aux pays en voie de développement.

- * Le matériel de recherche scientifique, acheté par les fabricants aux fins d'essai ou de mise au point de nouveaux produits, sera exempté de la taxe de vente.

Modifications liées à la réforme fiscale

- * Présentation de règlements qui régiront l'imposition du "revenu passif" reportée de 1973 à 1975 pour permettre une étude plus poussée de leurs répercussions.

- * Assouplissement des règlements applicable à l'imposition des gains accumulés des personnes qui quittent le Canada; une exemption sera appliquée dans le cas de certains biens de personnes ne résidant que temporairement au Canada.

- * Assouplissement du régime fiscal sur les dons autres qu'en espèces aux oeuvres de charité, lorsque l'oeuvre peut utiliser les biens pour ses activités.

- * Dispense de s'acquitter de paiements de l'impôt fédéral par versements trimestriels aux personnes dont les impôts fédéraux pour l'année précédente étaient inférieurs à \$400.

- * Calcul simplifié des versements d'impôt, tant pour les particuliers que pour les sociétés.

- * Le revenu provenant de dommages intérêts perçus à la suite de blessures ne sera plus imposable jusqu'à ce que la victime atteigne l'âge de 21 ans.

- * Le versement d'impôts dus sur la réalisation supposée en immobilisation au décès pourra être réparti également sur une période de six ans.

Contexte économique et fiscal

- en 1971, l'économie canadienne a connu une croissance robuste, dans l'ensemble, de 4,2%. Cette croissance a été soutenue par une augmentation de la production intérieure brute de 4,2%, ce qui a entraîné une augmentation de 4,2% des dépenses des particuliers, des dépenses gouvernementales, des mises en chantier de nouvelles habitations, ainsi que des exportations et des importations. La productivité a augmenté et les stocks se sont accumulés, mais la hausse de la demande n'a pas encore déclenché une intensification sensible des investissements commerciaux.
- * L'année 1971 a connu des augmentations substantielles dans les revenus et dépenses des particuliers, dans les dépenses gouvernementales, dans les mises en chantier de nouvelles habitations, ainsi que dans les exportations et les importations. La productivité a augmenté et les stocks se sont accumulés, mais la hausse de la demande n'a pas encore déclenché une intensification sensible des investissements commerciaux.
- CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
- * Il s'est créé, l'an dernier, au Canada, deux fois plus de nouveaux emplois qu'en 1970, mais sous l'effet d'une croissance rapide de la population active, le chômage n'a commencé à décliner que vers la fin de l'année.
- * La confiance s'accroît vis-à-vis des perspectives économiques du Canada, grâce en partie aux mesures expansionnistes du gouvernement et au règlement des questions monétaires internationales, intervenu en décembre dernier.
- * Les mesures du gouvernement ont contribué à atténuer le chômage et à fournir des emplois au nombre exceptionnel d'étudiants qui sont entrés sur le marché du travail pour l'été.
- * Dans une optique plus large, les industries canadiennes de services et de ressources sont vigoureuses et en expansion constante. Mais la production de nos industries de fabrication n'a pas suivi la cadence de l'ensemble de l'économie. Elles constituent notre principale source d'emplois, mais sont vulnérables et mises à dure épreuve par la nouvelle situation internationale.
- * Pour l'année financière 1971-1972, terminée le 31 mars 1972, les recettes budgétaires sont estimées à \$14,145 millions et les dépenses, à \$14,745 millions soit un déficit de \$600 millions. Les besoins de trésorerie ont atteint \$2,088 millions, y compris \$485 millions pour financer les transactions de devises étrangères.

- * Au cours de l'année financière 1972-1973, les revenus devraient être de \$15,670 millions les dépenses de \$16,120 millions, et le déficit de \$450 millions. Les besoins non budgétaires nets devraient être de \$1,550 millions. Les besoins de trésorerie atteindront \$2,000 millions, sans compter les augmentations et les diminutions consécutives au financement des transactions de devises étrangères.

Perspectives économiques

- * L'année 1972 sera marquée par de fortes dépenses des consommateurs, une activité intense dans le domaine de l'habitation, et une accumulation des stocks. Par suite de l'élan donné par le budget, le monde des affaires consacrera plus d'argent aux immobilisations -- notamment machines et outillage -- que les enquêtes récentes ne l'indiquaient.
- * L'embauche devrait augmenter considérablement; en dépit des fluctuations que se produiront vraisemblablement d'un mois à l'autre, le chômage devrait diminuer tout au long de l'année.
- * Quant aux prix, les prévisions varient, mais ils ne devraient pas augmenter beaucoup plus cette année que l'année dernière.
- * En 1972, le taux de croissance réelle devrait se situer entre 6 et 6½ p. cent.